

Procédures et directives pour la protection de la jeunesse chez Scouts Canada

Scouts Canada a mis en place des procédures et des directives rigoureuses portant sur la sécurité et le bien-être de ses membres. Nous sommes fières de la qualité du travail de nos membres. Être un animateur chez Scouts Canada n'est pas un droit, mais un privilège. La qualité de notre programme et la sécurité de nos jeunes membres exigent le recrutement de bons animateurs. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos conseils à l'échelle du Canada pour les aider à recruter les meilleurs animateurs pour leurs groupes.

Sélection des animateurs

Bien qu'il n'existe encore aucune méthode de sélection parfaite capable d'identifier tous les dangers potentiels, nous pouvons réduire les risques en récoltant le plus de renseignements possible sur le candidat concernant son expérience avec les enfants, la raison de son intérêt à devenir animateur et le genre de discipline prôné par l'individu.

Notre politique sur la sélection des animateurs consiste en un processus rigoureux et approfondi qui est formé des étapes suivantes :

- Tous les membres bénévoles doivent procéder à une vérification du casier judiciaire ce qui inclut la vérification de la capacité à travailler auprès de personnes vulnérables (ainsi qu'une vérification sur les offenses commises sur des enfants).
- Tous les bénévoles et le personnel doivent procéder à une vérification du casier judiciaire tous les 3 ans.
- Les bénévoles potentiels doivent effectuer une entrevue avec des intervieweurs formés pour ce genre de cas.
- Trois références personnelles doivent être fournies et seront vérifiées.
- Les bénévoles n'ont pas le droit de travailler avec les jeunes tant que le processus de sélection n'est pas complètement terminé et que le directeur général du conseil n'a pas signé.
- Les bénévoles occasionnels qui ne sont pas parents ou tuteurs d'un enfant devront se soumettre au processus de sélection avant de pouvoir accompagner lors d'activités de plus d'une journée.
- La politique de deux adultes présents en tout temps doit absolument être respectée lors de chacune des activités avec les jeunes.
- Toutes allégations de violation des procédures et des directives pour la protection de la jeunesse par un bénévole résulteront en une suspension immédiate de ce dernier, et ce jusqu'à la fin de l'enquête.
- **Nous serons intransigeants en ce qui concerne le respect de ce processus.**



Scouts Canada se fait un devoir de créer un environnement des plus sécuritaires qui soient pour ses jeunes membres. Afin de maintenir cet environnement, il est primordial que tout membre témoin d'une quelconque violation des procédures en fasse mention immédiatement. Les bénévoles de Scouts Canada sont formés pour réagir rapidement et apporter leur soutien, et sont tenus de rapporter sur le champ toute violation des procédures à leur directeur général de conseil.

Ligne d'aide nationale : 1-888-726-8876

Centre d'aide national : helpcentre@scouts.ca

Coordonnés du conseil local :
www.scouts.ca/ca/find-your-local-council

